



Contrat de vente

Chien de compagnie/Non-reproduction

Description du Chien

Nom : Ango Angari _____ Sexe : _____ Naissance : _____
Race : _____ Couleur : _____ #Micropuce : _____
Père : _____ #CKC : _____ #AKC : _____
Mère : _____ #CKC : _____ #AKC : _____

Acheteur

Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ / _____ Courriel : _____

Clauses

1. L'Éleveur fournira (à ses frais) à l'acheteur, le certificat d'enregistrement émis par le Club Canadien Canadien avec la mention Non-reproduction.
2. Le nom d'enregistrement du chien doit avoir le préfixe Ango Angari. Aucun autre nom de chenil ne doit être inclus dans le nom du chien.
3. En principe et s'il n'y a aucune contre-indication du vétérinaire, le chiot devrait quitter l'élevage à l'âge de 10 à 12 semaines. L'acheteur devra, à ses frais, faire stériliser le chien avant l'âge de 6 mois.
4. La reproduction non contrôlée de chiens étant condamnable, ce chien est vendu avec une clause de non-reproduction, à moins d'entente contraire avec l'éleveur.
5. Au moment de son départ, le chiot aura reçu tous les vaccins requis pour son âge, la suite des vaccins de rappel étant au frais de l'acheteur. La santé du chiot est garantie en autant que l'acheteur suit la cédule de vaccination recommandée et les conseils d'alimentation de l'éleveur. L'acheteur a 3 jours ouvrables pour faire examiner le chiot. S'il est prouvé que le chiot était malade au moment de la vente, il sera alors
 - Retourné chez l'éleveur le temps de le soigner correctement.
 - Échangé avec un chiot de même valeur si disponible.*Selon le consentement des deux parties au moment de la vente.
6. L'éleveur ne fait l'élevage qu'à partir d'animaux exempts de défauts génétiques connus et certifiés exempts de dysplasie des hanches et des coudes (Akita Inu) et exempts de la maladie de Fanconi et problème de thyroïde (Basenji)

Si l'animal mentionné ci-haut développe, avant l'âge de 24 mois, une dysplasie des hanches ou des coudes, un problème de thyroïde ou la maladie de Fanconi de tel façon que le chien doit être euthanasié, l'éleveur fournira un chiot en remplacement aussitôt qu'une portée sera disponible. (à condition qu'un rapport de L'OFA soit dûment rempli et envoyé à l'éleveur comme preuve justificative et que les deux parties se sont entendues par écrit pour une telle action). Toutes les dépenses encourues à cet effet sont à la charge de l'acheteur. Dans le cas où aucun chiot ne serait disponible dans les 12 mois, l'acheter pourra être remboursé.

*Cette garantie s'annule automatiquement s'il apparaît évident que le chien a souffert de négligence, d'obésité, d'accidents et/ou de mauvais traitements autant physiques que mentaux.

7. Ce chien ne peut être euthanasié sans l'accord préalable de l'éleveur à moins d'urgence, blessures graves et avec l'avis du vétérinaire.
8. L'acheteur s'engage à fournir au chien un bon foyer, de l'exercice régulier, ne jamais le laisser à l'extérieur seul et sans surveillance. En aucun temps le chien ne devra vivre à l'extérieur. Un lieu sécuritaire (terrain clôturé, parc, champs, etc.) doit être fourni pour permettre au chien de faire de l'exercice.
9. L'acheteur s'engage à entretenir l'animal dans un environnement propre et sain : 1 bain au 3 mois, une coupe de griffe régulière, brossage lors des grosses mues (Akita).
10. L'acheteur s'engage à fournir des bons soins et une alimentation de qualité au chien décrit ci-haut. Nous vous suggérons la nourriture FROMM qui est de qualité supérieure. Le chien devra avoir une visite annuelle chez le vétérinaire pour son bilan de santé et ses rappels de vaccins. Le chien devra obligatoirement être traité annuellement contre les vers du cœur (si requis) et contre les parasites externes et internes (puces, tics, etc.). L'acheteur devra obligatoirement assurer tous les soins nécessaires en cas de blessures et/ou maladies.
11. Peu importe la raison, si l'acheteur doit se départir du chien, il doit en tout premier lieu le retourner chez l'éleveur, sans remboursement du prix de vente initiale. Tous les chiens retournés à l'éleveur pour une nouvelle famille redeviennent la propriété de l'éleveur. L'acheteur n'a aucunement l'autorisation de revendre ou de donner le dit chien à qui que se soit. Par contre, si L'acheteur désire céder le chien à un proche, une rencontre entre la nouvelle famille et l'éleveur devra être organisée. L'éleveur se considère responsable du bien être du chien à tout moment de sa vie. Il est donc de notre responsabilité de retrouver une nouvelle famille selon les critères de recherches que nous nous sommes établis dès le départ (bien être, environnement, etc.).
12. Advenant que le chien décrit dans ce contrat est repris par l'éleveur (peu importe la raison), l'acheteur (sur ce contrat) devra lui remettre en même temps le certificat d'enregistrement et signer le transfert de propriété ainsi que l'autre signature nécessaire.

13. Clauses supplémentaires :

14. Vaccin(s) reçu(s) : Date du rappel :

Vermifuge(s) reçu(s) : Date du rappel :

15. Prix _____ en argent ou transfert bancaire. Le prix d'achat inclus le premier vermifuge, le vaccin, la micro-puce et un Kit de départ FROMM.

16. Suite à la lecture de ce document, l'acheteur accepte et s'engage à respecter ce contrat en entier. Il s'engage à respecter la clause de non-reproduction pour le bien de la race et son animal.

Signé à _____

Acheteur(s) : _____ Date : _____

Éleveur (S) : _____ Date : _____

L'élevage Ango Angari est responsable de vous vendre un chiot en santé et enregistré. Il est de la responsabilité de l'acheteur de prendre bien soins de ce chiot, de l'aimer et l'éduquer convenablement. Nous avons mis tant d'effort, de temps et d'amour pour vous offrir un chiot parfaitement en santé, doux, amical et affectueux.

Nous espérons que vous serez continuer notre travail et que vous assumerez TOUTE VOTRE VIE la responsabilité de votre achat. Ayez du plaisir, amusez-vous, créé votre propre chimie, votre propre univers et soyez heureux ensemble.



Samuel Fortin et Jean-françois Pineault, éleveur
www.angoangari.com
 15 rue des Jonquilles, St-Lambert-de-Lauzon, Qc, G0S 2W0
 Tél : 418-417-0885 cell : 418-576-4199